

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°31/2024**

Objet : M57 – Fongibilité des crédits – Virements de crédits de chapitre à chapitre.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 7 juillet 2023, autorisant, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des crédits inscrits dans chaque section.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 octobre 2023 fixant les règles de fongibilités des crédits entre chapitre.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2023 portant adoption du budget primitif 2024 de la commune.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur.

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin de permettre le versement d'une subvention d'investissement au cinéma Le Conti, d'un montant de 40 000€, non prévu au Budget Primitif 2024.

Considérant, dans le respect des règles de fongibilités des crédits, que la section du Budget Principal 2024 s'élève à 6 482 980€, que le taux maximum autorisé est de 7,5% et que le montant maximum de virements autorisés est donc égal à 486 223,50 €.

DÉCIDE

- **d'autoriser** les virements de crédits suivants :



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DEPENSES				
Imputation			OBJET	Montant des virements
Chapitre	NATURE M57	Fonction M57		
23	2313	020	Tvx aménagement maison Joséphites	-40 000,00
204	20422	632	Subv. d'équipement cinéma le Conti Specta	40 000,00
			total des virements	0,00

- **de préciser** que ce montant de 40 000€ représente 8,23% du montant maximum autorisé.

L'Isle-Adam, le 16 février 2024,

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
 TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr